

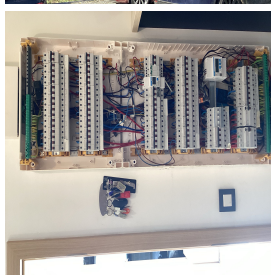
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

DATE DU CONTRÔLE 04/09/2023 AGENT VISITEUR Julien Terorde
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de Branchon 171 - 5380 Forville TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage – modification/extension importante (6.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue de Branchon 171 - 5380 Forville
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle limité à l'installation électrique photovoltaïque
Propriétaire Lebrun
Responsable des travaux Solar Concept scrl
#TVA be0897.662.249

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN 541449060011420825
Numéro du compteur 1SAG3100087159
Index jour/nuit 029238,014/049612,054
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau EXVB 4 x 16 mm²
Tension nominale de service 3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement 63A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 1

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 25A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	6,1	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Sans objet	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	500
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités – sections	OK

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 04/09/2023, l'installation électrique de Rue de Branchon 171 - 5380 Forville est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 04/09/2048.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

REMARQUES

- La visite de contrôle a aussi pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

› CONTRÔLE DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Le dossier administratif de l'installation photovoltaïque comprend	le schéma unifilaire de l'installation - le schéma de position ou un document écrit complété de photos décrivant l'installation - les notices d'utilisation de l'installation
Nombre de panneaux solaires photovoltaïques	36+4
Puissance de crête totale des panneaux solaires photovoltaïques (Wc)	11580
Nombre d'onduleurs	3
Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max)	Solax X3-Hybrid-8.0-D sn: H34A081891068 PAc max: 8800VA
Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max)	2x micro-onduleurs AP Systems DS3-L 730VA sn: voir schema
Adéquation panneaux photovoltaïques - onduleur(s) / Tension - courant	OK
Batterie (Marque, type, capacité...)	4X Triple power LiFePO4(LFP) 5.8Wh. 50Ah
Correspondance installation électrique, schémas et plans	OK
Raccordement compteur d'énergie verte	Pas présent
Matériel et mesures de protection appropriés aux influences externes	OK
Présence en tête d'installation d'un dispositif différentiel-résiduel de $\Delta = < 300\text{mA}$	OK
Présence en tête de l'installation photovoltaïque d'un dispositif différentiel de type A et de $I_n \geq 40\text{A}$ (ce DPCDR pouvant être identique à celui mentionné au point précédent)	OK
Protection contacts directs et indirects	OK
La protection contre les surintensités	OK
Choix des dispositifs de protection et de surveillance	OK
Présence et placement de dispositifs adaptés de sectionnement et de commande	OK
Repérage des conducteurs DC et des conducteurs AC	OK
Identification des circuits, des dispositifs de protection contre les surintensités, des interrupteurs, bornes,...	OK
Connexions des conducteurs	OK
Mise à la terre du cadre métallique des modules et leurs structures	OK
Accès équipements	OK
Placement des panneaux d'avertissement, des dangers et des indications "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension"	OK
Absence de dommages visibles	OK
Continuité PE	OK
Résistance d'isolement de la partie AC (M Ω)	500
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	6,1
Test des dispositifs différentiels	OK
Déclenchement des dispositifs différentiels via la création d'un courant de défaut	OK
Protection contacts indirects par coupure automatique de l'alimentation	OK
Sectionnement automatique par manque de tension du réseau en moins de 5 secondes	OK
La production photovoltaïque ne réalimente pas le réseau tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas	OK

L'installation photovoltaïque à basse tension est

CONFORME

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

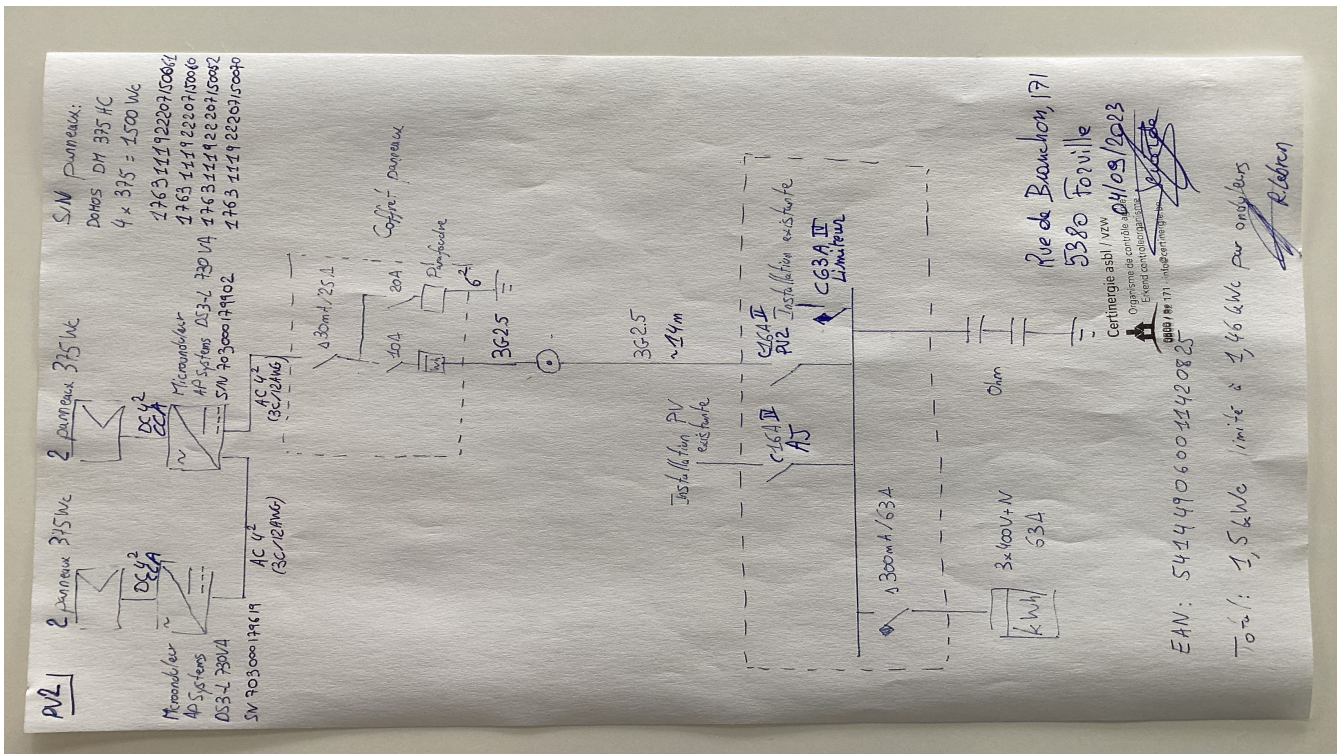
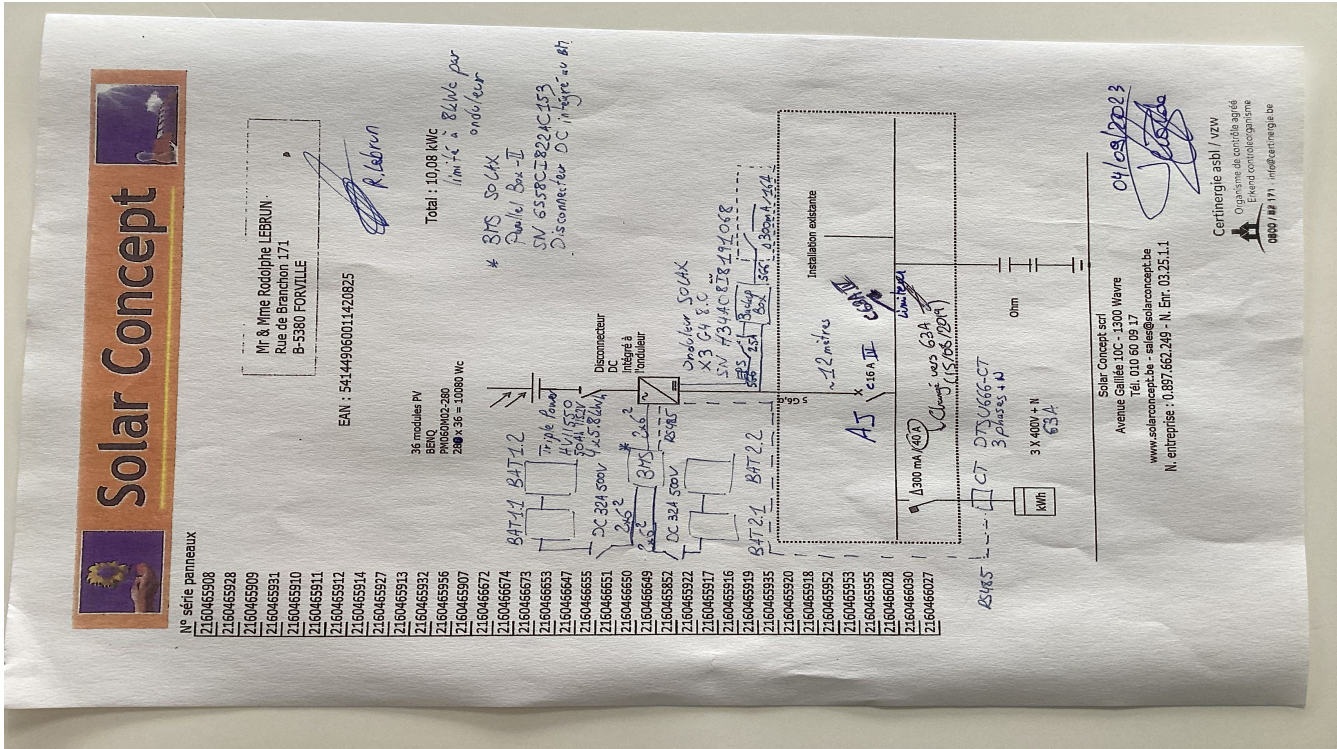
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

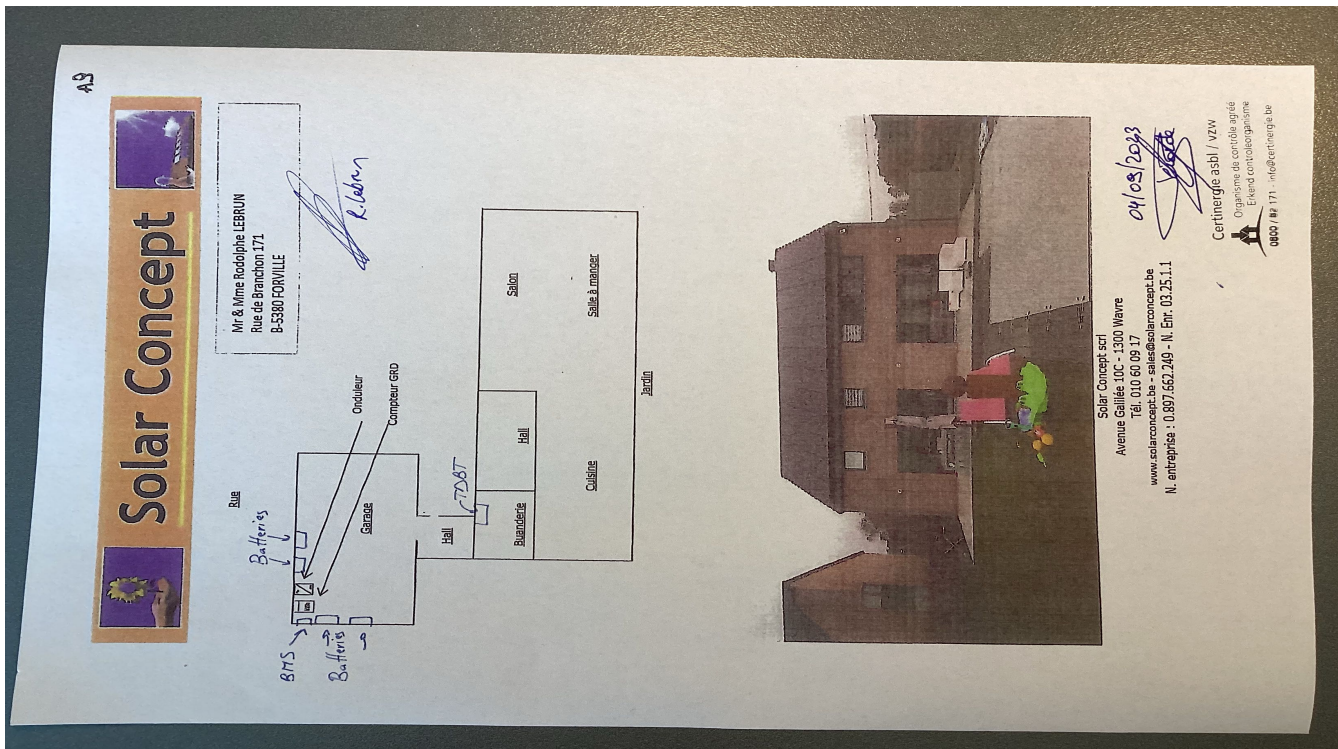
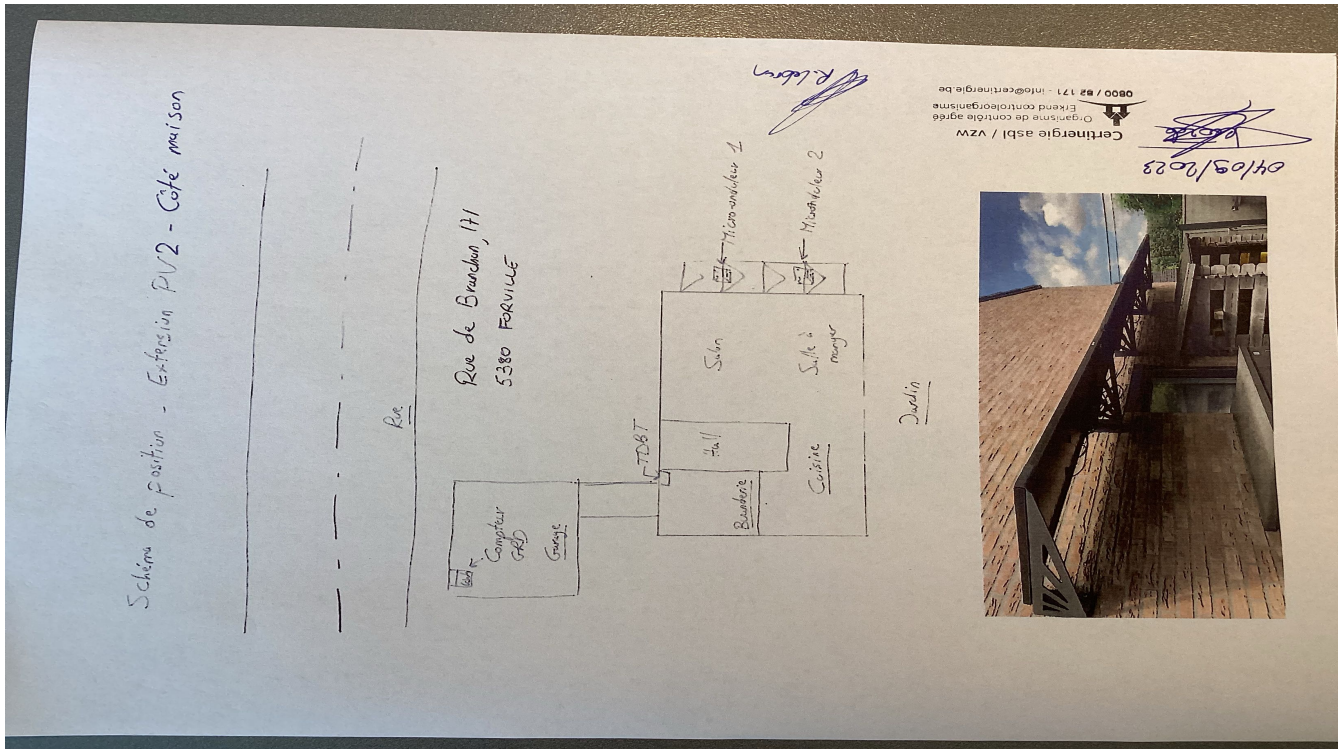
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 06/2023/79060/02:1

RÉF. 06/2023/79060/02:2

› ANNEXES

Autre(s)

